



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n° 2020-139

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2021

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 24 novembre 2020 et affichée le 24 novembre 2020.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 1 0 DEC 2020

LE MAIRE



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 1^{er} décembre 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi premier décembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni en mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint (par M. Franck Jacques Antoine), M. Henry Hippolyte (par M. Olivier Hoarau Maire), M. Alain Iafar (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M. Jean-Claude Adois, (par M. Wilfrid Cerveaux), M. Patrice Payet (par Mme Mémouna Patel), Mme Barbara Saminadin (par Mme Aurélie Testan), Mme Firose Gador (par Mme Annie Mourgaye).

Arrivée(s) en cours de séance : Néant

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Casimir.

.....
.....

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi NOTRé n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal approuvé le 6 octobre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances et Affaires Générales » du 18 novembre 2020 ;

Vu le rapport relatif aux orientations budgétaires 2021 présenté en séance du 1^{er} décembre 2020 ;

Après avoir délibéré et à la majorité (5 abstentions : Mme Annie Mourgaye, M. Bertrand Fruteau, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber, M. Sergio Erapa)

DÉCIDE

Article 1 : de prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021 ;

Article 2 : de prendre acte de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2021, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil municipal et sur la base du rapport annexé à la note ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires pour l'année 2021.

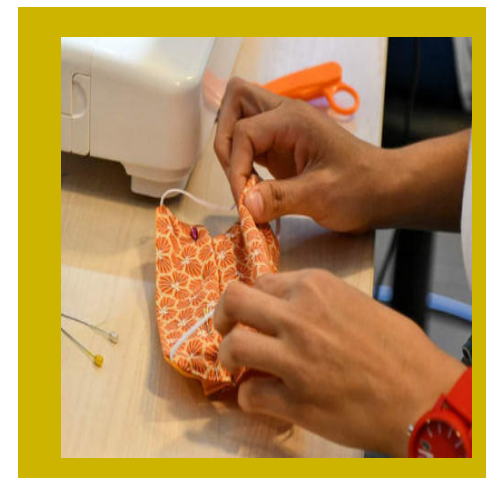
L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2021, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil municipal et sur la base du rapport annexé, sur lequel s'est tenu ce débat.



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

*Rapport présenté et soumis au débat
du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2020*



SOMMAIRE

| | | |
|-------------|--|-----------|
| | Avant-propos | 3 |
| I. | Le contexte national | 5 |
| II. | Le contexte réunionnais | 8 |
| III. | Le contexte financier du budget communal | 11 |
| A. | Section de fonctionnement | 12 |
| B. | Section d'investissement | 19 |
| IV. | La maîtrise des grands équilibres financiers | 23 |
| V. | Les orientations d'action de la ville pour 2021 | 28 |
| 1. | L'éducation | 32 |
| 2. | La culture, le patrimoine et le sport | 37 |
| 3. | L'environnement, le cadre de vie et la biodiversité | 42 |
| 4. | L'aménagement du territoire | 45 |
| 5. | L'animation et la dynamisation du centre-ville | 50 |
| 6. | L'emploi, la formation et l'insertion | 55 |
| 7. | Le logement | 59 |
| 8. | La sécurité, la solidarité et les services de proximité | 62 |
| VI. | Les orientations 2021 pour l'administration de l'action communale | 67 |



Avant-propos

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit **permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif 2021**, afin de pouvoir déployer son projet politique sur la base d'éléments d'analyse rétrospective, prospective et stratégique.

Les dispositions du projet de loi de finances pour 2021 n'étant pas stabilisées, les orientations présentées ci-après s'appuient donc sur des **hypothèses de travail susceptibles d'évoluer**.

Plusieurs événements majeurs survenus en 2020 impactent le budget communal.

- **La crise sanitaire** liée à la pandémie Covid 19 a conduit la collectivité à adopter en juin 2020 l'abattement de 50% de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur l'exercice 2020 et une exonération des redevances d'occupation pour les occupants pérennes du domaine public pendant 6 mois.

Ces mesures visent à accompagner les acteurs économiques locaux dont l'activité a été fortement diminuée pendant le confinement. Ajoutés aux pertes de recettes d'activités (restauration scolaire, crèche, etc.) et à la diminution de recettes fiscales telles que la taxe sur le carburant, ces dispositions engendrent une perte de recettes pour la Ville estimée à environ 520 000 euros pour 2020. Cette estimation n'intègre pas la perte de recettes liée à l'octroi de mer (estimée à près de 3 millions d'euros) qui sera pour partie compensée par l'Etat.

- Autre élément majeur, **la poursuite du programme national de dématérialisation des services publics** qu'il s'agisse de commande publique, du prélèvement à la source, de la facturation électronique ou encore, à plus longue échéance, de l'urbanisme, accentue la fracture numérique des ménages et des personnes les plus vulnérables. Dans leur action quotidienne, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale doivent ajuster leur niveau et offre de services pour éviter que des familles se retrouvent en situation de rupture de droit.

- En 2020, le **processus de transfert de compétences vers l'échelon intercommunal** a été poursuivi.



Depuis le 1^{er} janvier 2020, **le Territoire de la Côte Ouest (TCO), est dorénavant compétent en matière de gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.** S'agissant de services annexes, ces transferts de charges ne s'accompagnent pas d'une diminution de l'Attribution de Compensation (AC) versée par le TCO aux communes. Pour Le Port, les budgets communaux portant ces services annexes étaient excédentaires à leur dissolution le 31 décembre 2019. La Ville a fait le choix de ne pas transférer les excédents du budget annexe de l'eau et de transférer pour partie les excédents du budget annexe de l'assainissement. **Ces excédents non transférés ont été agrégés et repris dans le budget principal pour un montant total de 14 millions d'euros.**

- Enfin, **la Ville a fait le choix de ne pas augmenter les impôts**, cela afin de ne pas détériorer le pouvoir d'achat de la population portoïse déjà durement contraint par la crise économique liée à la pandémie Covid-19.

C'est donc dans ce contexte toujours plus contraint que la Ville doit parvenir à offrir un service public de qualité aux Portoïses et garantir un développement équilibré de son territoire tout en maintenant une situation financière saine et pérenne.

I. LE CONTEXTE NATIONAL





La baisse des dépenses publiques

Dans un contexte international de pandémie, la prévision de croissance de l'économie française est de +8% pour 2021, après une année 2020 en net recul (-10%).

En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7% du PIB, contre 10,2% en 2020. La dépense publique devrait être ramenée à 58,5% du PIB, contre 62,8% attendu en 2020 et 54% en 2019.

La dette publique décroîtrait également pour s'élever à 116,2% du PIB, après avoir connu une hausse marquée en 2020 (117,5%). Le déficit de l'État s'établirait à 152,8 milliards d'euros, contre 195,2 milliards en 2020 (93,1 milliards prévus dans la loi de finances initiale pour 2020).

Les orientations budgétaires nationales pour 2021 affichent **un objectif de maîtrise de la dépense publique mais dans un contexte de relance.**

Le taux de prélèvements obligatoires s'élèvera à 43,8% de la richesse nationale (en baisse d'un point en un an).

Les grandes lignes du projet de loi de finances (PLF) 2021

Présenté le 28 septembre 2020 en Conseil des ministres, le projet de loi de finances 2021 est largement consacré à la relance de l'activité économique et de l'emploi. Il déploie une partie des crédits du plan "France relance", annoncé en septembre. Une mission budgétaire temporaire "Plan de relance" a été créée. Composée de trois programmes, elle décline les grandes priorités du plan et les crédits dédiés à l'écologie (18,4 milliards d'euros), la compétitivité des entreprises (6 milliards) et la cohésion sociale et l'emploi (12 milliards). Au total, cette mission représente 36,4 milliards d'euros du plan de relance, dont 22 milliards seront décaissés en 2021. D'autres crédits sont ouverts au titre de la relance, comme la baisse des impôts de production (20 milliards, dont 10 en 2021).

La poursuite d'une réforme fiscale à forts enjeux

Pour 80% des français, la taxe d'habitation sur la résidence principale a été supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30% en 2018 et de 65% en 2019.



Pour les 20% des foyers restants, l'allègement sera de 30% en 2021 puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales se traduira pour les communes par **une perte de ressources qui sera compensée par un transfert** à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dès 2021.



II. LE CONTEXTE REUNIONNAIS



+ *S'agissant du Conseil régional*

Pour mener à bien son programme d'investissement, notamment de travaux de réhabilitations des écoles, des équipements sportifs et culturels, et des équipements de proximité, la Ville se positionne chaque année sur l'appel à projets « Plan de Relance Régional » (PRR). Ce sont ainsi 3 millions d'euros de subventions régionales qui ont été mobilisés pour le territoire portois de 2014 à ce jour.

La Ville est en outre en attente de la décision de la Région pour un programme de travaux portant principalement sur la requalification d'espace public pour un montant de près de 500 000 euros.

A l'instar d'autres collectivités, La Région Réunion s'est engagée dans un plan de soutien et de relance économique pour faire face aux impacts de la crise sanitaire. **Pour la période 2021 à 2023, le plan de relance régional s'appuiera prioritairement sur la mobilisation de fonds communautaires complémentaires validés par le Conseil européen le 21 juillet 2020 (programme « Next génération EU »).**

Ce sont ainsi 340 millions d'euros qui pourront être mobilisés par La Réunion sur les 3 ans à venir pour :

- soutenir la commande publique ;
- améliorer la résilience du territoire face aux menaces potentielles climatiques ou sanitaires ;

- soutenir les entreprises et en particulier celles des secteurs les plus impactés ;
- développer le numérique.

S'agissant du Conseil départemental

En 2019, la Ville a signé un avenant à la convention de partenariat avec le Département et le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du dispositif d'aide aux communes, le **Pacte de Solidarité Territoriale (PST) 2018-2020**. Ce plan a été déployé sur le territoire pour un montant de :

- 3 021 500 € HT en investissement,
- 586 800 € HT sur le volet fonctionnement.

La crise sanitaire et la période de confinement ont ralenti la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions prévues dans le cadre de ce partenariat notamment en fonctionnement. Aussi, le Département a proposé à toutes les villes signataires d'un PST de prolonger le dispositif d'une année. **L'ensemble des actions devront ainsi être conduites et soldées au 31 décembre 2021.**

Parallèlement, **une 2^{ème} génération de PST pour la période 2021-2023** est en cours de préparation en concertation avec les communes. L'enveloppe dédiée et le cadre d'intervention devraient être arrêtés avant fin 2020.

Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le 28/12/2020

ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

SLOX



S'agissant du Territoire de la Côte Ouest (TCO)

L'application de la loi NOTRe engagée en 2017 avec les travaux relatifs aux transferts de compétences Economique et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au TCO, s'est poursuivie avec le **transfert des compétences Eau et Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020**.

Dans le cadre de ces derniers transferts, la Ville du Port a fait le choix de conserver une grande partie des excédents des budgets annexes. Cette position fait l'objet de discussions avec le TCO qui défend le besoin de mobiliser cette ressource substantielle pour assurer pleinement sa compétence.

Le transfert des ZAE entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 reste laborieux. En effet, la question des montants de charges transférées n'est à ce jour pas réglée. Les enjeux financiers sont importants, de l'ordre de 400 000 euros (estimation ville) à 1 million d'euros (estimation TCO). L'intercommunalité et ses communes membres sont pour l'heure toujours en désaccord sur les estimations.

Malgré ces points de désaccord, le **partenariat** de la Ville du Port avec le TCO se poursuit et sera renforcé en 2021 notamment en matière d'aménagement du territoire dans le cadre du « Nouveau programme de renouvellement urbain Ariste Bolon / SIDR Haute » et du dispositif « Action cœur de ville ».

Parallèlement, les démarches de mutualisation de moyens et d'outils se poursuivent (SIG, observatoire fiscal, documentation et archivage numérique).

Enfin, les nouvelles orientations politiques de l'intercommunalité notamment en termes de mobilités actives (Schéma directeur vélo) devraient pouvoir être déclinées à courts termes sur le territoire portois.

L'Attribution de Compensation (AC), versée par le TCO à la Ville, représente une recette annuelle substantielle de 12,6 millions d'euros. Dans un objectif de prudence, dans l'attente de l'arbitrage de l'Etat et afin d'intégrer la diminution liée au transfert de la compétence GEMAPI, elle est ramenée à 11,6 millions d'euros dans nos prévisions budgétaires depuis 2018.

III- LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL



L'évolution des recettes de fonctionnement
 leur nature.

A

Section de fonctionnement

1. Recettes

Y participent notamment :

- les dispositions prévues par la loi de finances, en particulier sur le niveau des dotations versées par l'Etat,
- l'évolution des tarifs des services à la population et des redevances d'occupation,
- l'augmentation des bases des impôts directs fixés par les services fiscaux,
- celle des taux de fiscalité locale,
- les subventions captées par la collectivité auprès des divers partenaires
 - Etat, Région, Département, Banque des Territoires, TCO, etc.

| | | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Prévisionnel 2020 | 2015/ 2020 Moyenne annuelle |
|----------------|--------------|------|-------|------|------|------|-------------------|--------------------------------|
| Montant | | 59,1 | 58,7 | 59,8 | 60,4 | 61,7 | 61,9 | - |
| Evolut° | en M€ | | - 0,4 | 1,2 | 0,6 | 1,2 | 0,2 | 0,2 |
| | en % | | - 0,7 | 2,0 | 1,0 | 2,0 | 0,4 | 0,4 |

Contexte

Sur la période 2015 / 2020, les produits de fonctionnement courant ont augmenté de 2,8 millions d'euros, soit +4,8%.

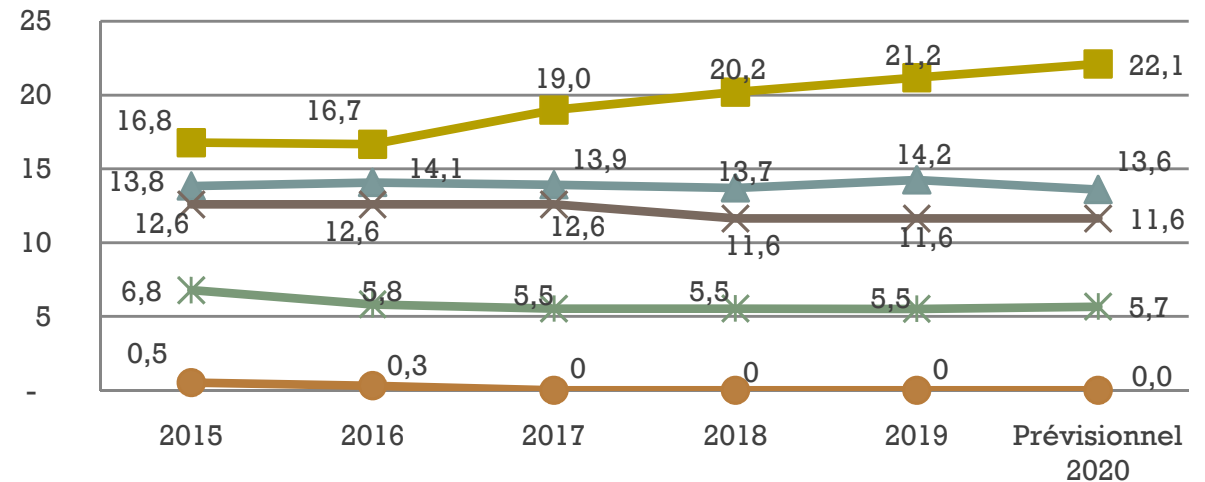
L'évolution des recettes courantes est peu dynamique. Comme toutes les collectivités, la Ville a du faire face à une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat sur la période 2014-2017. A cela se rajoute la suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) du TCO.

A

Section de fonctionnement

1. Recettes

Evolution des principales recettes de fonctionnement (en M€)



- CONTRIBUTIONS DIRECTES
- ▲ OCTROI DE MER
- × ATTRIBUTION DE COMPENSATION
- * DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



Ainsi, la dynamique d'évolution des recettes de la collectivité repose essentiellement sur le produit des contributions directes.

Pour autant, sur la période, le levier fiscal n'a été utilisé qu'une seule fois, avec l'augmentation de la taxe sur le foncier bâti effectuée en 2018.

La croissance du produit des contributions directes repose donc essentiellement sur la dynamique des bases fiscales, qui évoluent en fonction des nouvelles constructions, des améliorations apportées sur des bâtiments et des destructions d'immeubles.

Pour 2021, les taux des impôts locaux sur le foncier n'évolueront pas, la trajectoire sera donc confirmée.

Il est à noter que dans le cadre des transferts obligatoires de compétences au TCO, la Collectivité subira une baisse de son attribution de compensation (AC), puisqu'elle n'aura plus la charge des dépenses afférentes aux compétences transférées.

Le montant définitif de l'AC à recevoir par la Ville reste soumis à la décision de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'agissant de la compétence relative aux zones d'activités économiques (ZAE).

La décision de la CLECT constitue un enjeu fort, en termes d'impact sur le niveau structurel des recettes de la collectivité et donc sur l'excédent brut courant (voir partie IV en page 25).

Les prévisions intègrent, à titre prudentiel, une diminution prévisionnelle d'environ 1 million d'euros depuis 2018. Cependant, le scénario porté par la Ville prévoit un impact moindre sur le niveau de l'AC (de l'ordre de 400 000 euros).

De façon générale, compte tenu de la faible croissance des recettes globales de fonctionnement, la maîtrise des dépenses communales sera toujours de rigueur .

Contexte et perspectives

Sur la période 2015 / 2020, les charges courantes augmentent de 1,8% en moyenne par an, soit 1,1 million d'euros.

L'évolution des dépenses de fonctionnement découle ainsi essentiellement des charges de personnel (chapitre 012). Celles-ci augmentent mécaniquement selon les règles d'avancement des agents prévues par la loi et selon les besoins nécessaires au bon fonctionnement de l'administration communale.

Les efforts de gestion réalisés ont permis de contenir le niveau des charges à caractère général (chapitre 011) et autres charges courantes (chapitre 65).

Pour 2020, les charges courantes de fonctionnement devraient atteindre 58,3 millions d'euros en fin d'année, soit une augmentation prévisionnelle de l'ordre de 4,4% par rapport à 2019.

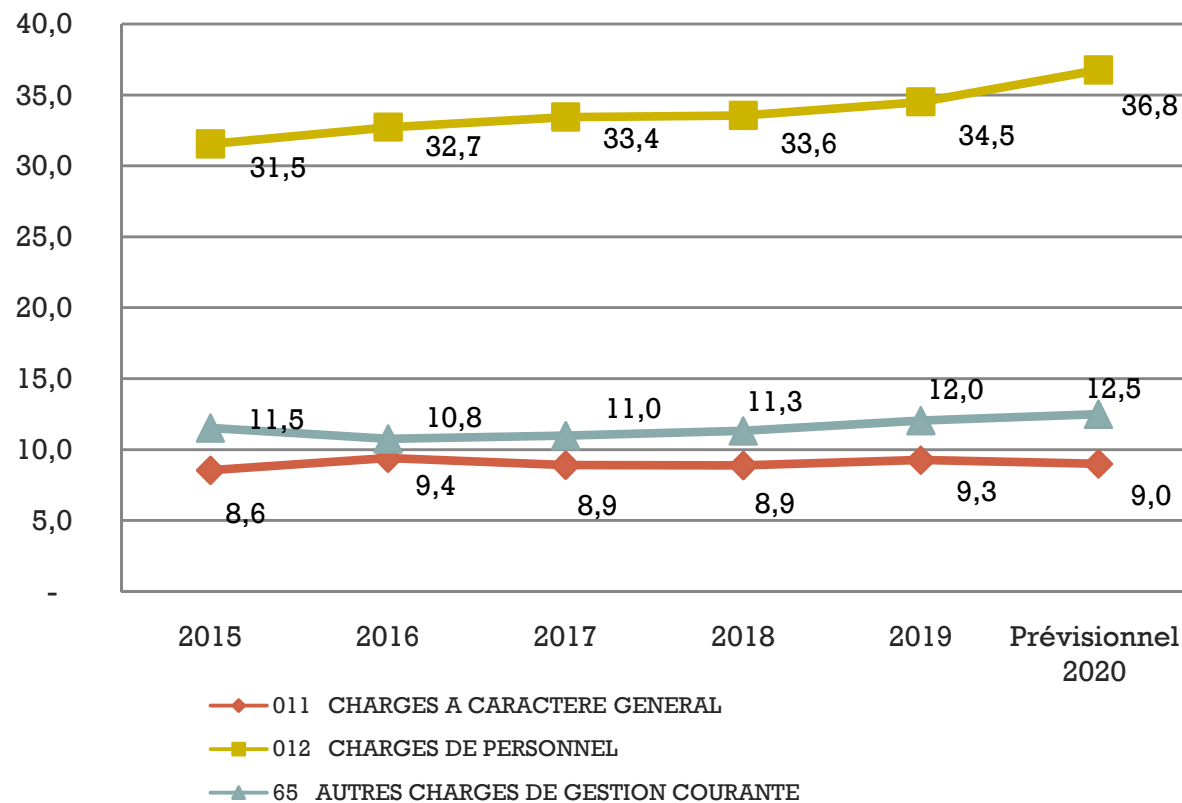
Cette évolution découle essentiellement de celle des charges de personnel (plus importante que prévue notamment du fait de la crise sanitaire) ainsi que des admissions en non valeur.

A

Section de fonctionnement

2. Dépenses

Evolution des charges courantes de fonctionnement en M€



A Section de fonctionnement

2. Dépenses

| Charges courantes de fonctionnement | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Prévisionnel 2020 | Evolution Moyenne annuelle |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------------|----------------------------|
| Montant (en M€) | 51,62 | 52,90 | 53,35 | 53,76 | 55,82 | 58,27 | 1,11 |
| Evolution | 2,5% | 0,9% | 0,8% | 3,8% | 0,0% | 4,4% | +1,8 % par an |

+ Des concours financiers à stabiliser

Dans le souci de préserver la dynamique du tissu associatif, les concours aux associations et aux établissements d'enseignement seront maintenus autour de 5 millions d'euros en 2021.

La subvention de la Ville au CCAS a connu une augmentation de 0.3 million d'euros en 2020. En 2021, les moyens dédiés à l'action sociale (petite enfance, enfance, jeunesse, personnes âgées, etc.) seront stabilisés à hauteur de 4.5 millions d'euros.

Le dispositif des emplois aidés géré par le CCAS profondément remanié en application des nouvelles dispositions gouvernementales, sera maintenu au même niveau que celui de 2020 sauf remise en cause des quotas.

La poursuite de la maîtrise des charges de personnel

Les charges de personnel représentent 60% des dépenses de fonctionnement en 2020.

L'année 2021 doit permettre un retour progressif à une évolution de la masse salariale à hauteur du taux moyen constaté sur la période 2015/2020, soit 3%, après une année 2020 exceptionnelle, marquée notamment par des dépenses imprévues liées :

- à la crise sanitaire,
- à la mise en place du RIFSEEP,
- et aux élections législatives partielles.

La prévision des dépenses de personnel pour 2021 reste néanmoins soumise à l'évolution de la crise sanitaire et sera impactée par la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (revalorisation d'échelons pour la catégorie C) et par le calendrier électoral (régionales et départementales).

| | | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Prévisionnel 2020 | 2015/ 2020 Moyenne annuelle |
|---------------------------------|--------------|------|------|------|------|------|-------------------|-----------------------------|
| Charges de personnel | | 31,5 | 32,7 | 33,4 | 33,6 | 34,5 | 36,8 | - |
| Evolution entre n-1 et n | en M€ | | 1,2 | 0,7 | 0,1 | 1,0 | 2,3 | 1,1 |
| | en % | | 3,8% | 2,2% | 0,4% | 2,8% | 6,5% | 3,0% |



Evolution de la masse salariale

L'ensemble des évolutions réglementaires ainsi que les mesures adoptées par la Municipalité conduisent à **une hypothèse de progression de la masse salariale comprise entre 2,5% et 3%** pour l'année 2021. La vigilance sera maintenue sur ce chapitre, en dépit sa rigidité.

Données de références

Durée du temps de travail

La durée du temps de travail dans la collectivité est de 35 heures sauf cas particuliers prévus par le PAQT RH voté par délibération du Conseil municipal en novembre 2016.

Evolution des effectifs depuis 2015

| Années | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------|------|------|------|------|------|
| Total | 848 | 876 | 862 | 857 | 855 |

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE



Structuration des effectifs au 01/01/2020

| | |
|--------------------------|------------|
| Apprentis | 18 |
| Contractuels permanents | 651 |
| Contractuels temporaires | 52 |
| Titulaires | 195 |
| TOTAL | 916 |

Contexte

Les cessions, les subventions, l'emprunt et l'autofinancement constituent les quatre principales sources de financement des investissements.

Les **cessions d'actifs** (foncier, titres de participation) ont permis de financer significativement les dépenses d'équipement de la collectivité depuis plusieurs années. **Sur la période 2015-2020, celles-ci s'élèvent à près de 29,5 millions d'euros.**

Au niveau des **subventions**, le taux moyen sur la période 2015-2020 est **de l'ordre de 25%**, soit 16 millions d'euros.

S'agissant de **l'emprunt**, compte tenu de l'endettement important de la Collectivité, la période 2014/2019 s'est traduite par un désendettement de l'ordre de 18,3 millions d'euros. **La dette est ainsi passée de 48,3 millions d'euros en 2014 à 30 millions d'euros en 2020.**

Hormis le solde sur les excédents des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement (14.8 millions d'euros), **l'excédent de clôture prévisionnel** avant affectation **sera d'environ 2 millions d'euros**, à minima, en 2020.

B Section d'investissement

1. Recettes

Perspectives

Pour 2021, la démarche proactive de recherche de subvention va se poursuivre. **Un taux de subvention de 25% est pris en compte dans l'hypothèse de construction de l'équilibre budgétaire.**

Le niveau prévisionnel des cessions immobilières est de l'ordre de 4,7 millions d'euros.

Le niveau des emprunts proposés pour 2021 est de 3 millions d'euros au maximum. Il s'agit surtout pour la collectivité de se laisser la possibilité d'actionner ce levier de manière opportune et de mobiliser des dispositifs présentant un intérêt financier particulier (emprunts à taux bonifiés pour exemple).

La capacité d'investissement qui en résulte pour 2021 est de l'ordre de 11,7 millions d'euros.

A ce montant viendra se rajouter l'excédent reporté de 2020 qui devrait être de l'ordre de 17 millions d'euros.

B

Section d'investissement

1. Recettes

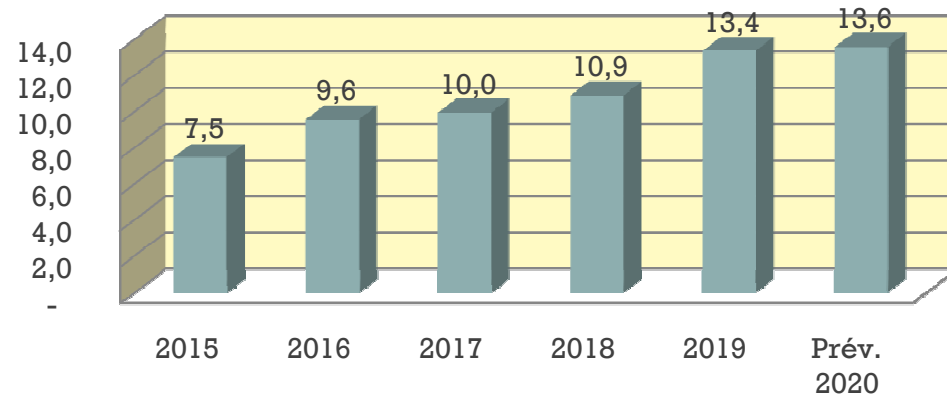
Evolution des dépenses d'équipement

Hors emprunts nouveaux, la capacité d'investissement de 2020 se situe autour de 27 millions d'euros. A ce montant se rajoutent les marges de manœuvre amenées par les excédents des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement : 14.8 millions d'euros (déduction faite des éléments à verser aux fournisseurs et au TCO).

Le prévisionnel de mandatement à fin 2020 devrait être de l'ordre de 13.6 millions d'euros, confirmant ainsi la montée en charge des réalisations, constatée depuis 2019.

B Section d'investissement 2. Dépenses

Evolution des dépenses d'équipement (en M€)



Pour 2021, compte tenu des capacités d'autofinancement, le désendettement devrait se poursuivre et le niveau d'investissement de la Ville pourrait être maintenu à celui de 2019 et 2020.



Concernant les opérations en AP/CP (autorisation de programme/crédit de paiement), les orientations en matière d'autorisation de programme sont les suivantes :

Tous les montants sont en € HT

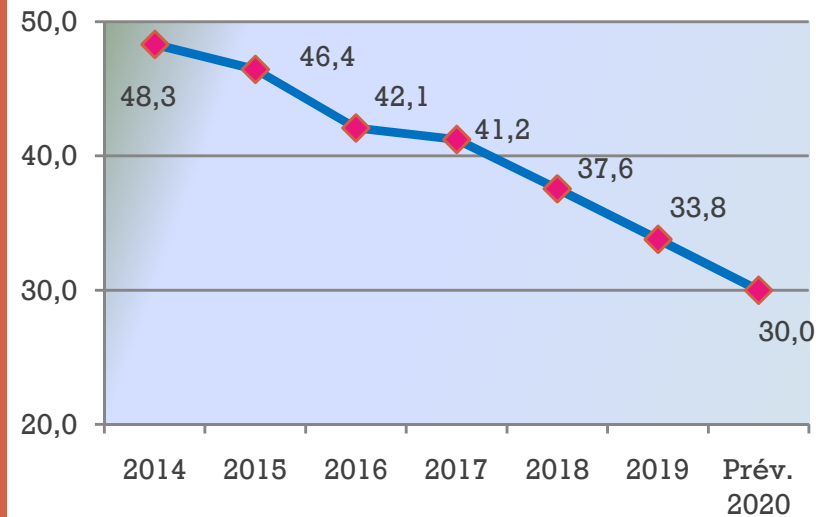
| Opération | Montant de l'AP | Réalisation prévisionnelle 2020 | Réalisations cumulées au 31/12/2020 | Montant prévisionnel du CP 2021 | Solde AP/CP au 31/12/2021 |
|---|-----------------|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|---------------------------|
| SDIS | 4 900 000 | 21 500 | 4 581 562 | 318 438 | 0 |
| Réfection de l'église Jeanne d'Arc | 900 000 | 1 500 | 889 582 | 10 418 | 0 |
| Programme écoles | 11 400 000 | 950 000 | 10 490 042 | 909 958 | 0 |
| Programme ANRU | 15 300 000 | 700 000 | 14 487 779 | 812 221 | 0 |
| NPNRU – phase opérationnelle | 45 000 000 | 750 000 | 759 274 | 1 500 000 | 42 740 726 |

IV - LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

En dépit d'un excédent brut courant en diminution, les niveaux d'épargne et le ratio de capacité de désendettement évoluent favorablement, grâce aux produits exceptionnels.



Dettes et niveau de l'encours

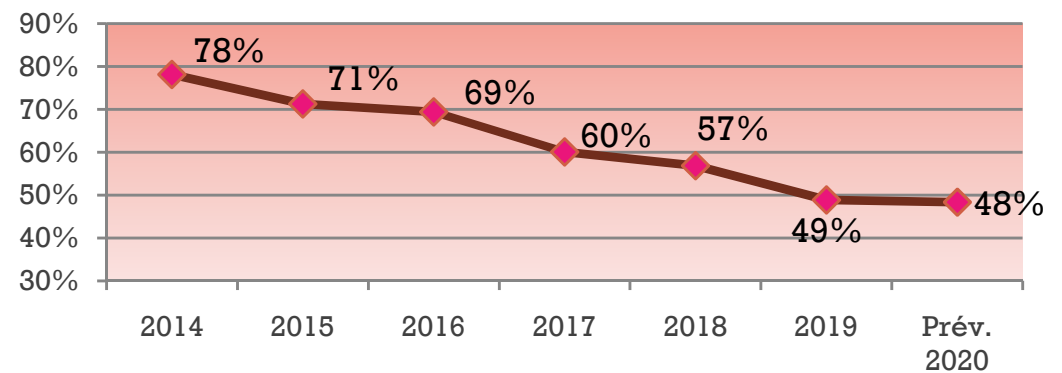


La dette passe de 1 248 à 871 € par habitant sur la période.

Sur la gestion de la dette

La politique menée sur les derniers exercices (-16,4 M€ depuis 2015) a permis de ramener le **taux d'endettement en dessous de 50%**.

Taux d'endettement



Sur les niveaux d'épargne et la capacité de désendettement

L'**excédent brut courant (EBC)** traduit la capacité de la collectivité à faire face à ses dépenses courantes. Il se définit comme la différence entre les recettes et les dépenses, hors éléments financiers et exceptionnels.

A partir de l'excédent brut courant, la prise en compte des éléments exceptionnels et des intérêts de la dette conduit à l'**épargne brute**.

Le **ratio de capacité de désendettement** exprime le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette, dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait la totalité de l'épargne brute.

A partir de l'épargne brute, la prise en compte du capital de la dette conduit à l'**épargne nette** qui renvoie ainsi à la **capacité pour la collectivité à autofinancer ses investissements**.

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Prévisionnel 2020 |
|---|------|------|------|------|------|-------------------|
| EBC en M€ | 7,5 | 5,8 | 6,5 | 6,7 | 5,9 | 3,0 |
| Dette en M€ | 46,4 | 42,1 | 41,2 | 37,6 | 33,8 | 30,0 |
| Epargne brute en M€ | 11,2 | 5,4 | 13,0 | 9,8 | 10,6 | 11,8 |
| Epargne nette en M€ | 7,0 | 1,1 | 8,9 | 6,1 | 6,8 | 8,1 |
| Epargne nette hors éléments exceptionnels en M€ | 1,3 | -0,3 | 0,7 | 1,3 | -0,1 | -2,1 |
| Capacité de désendettement en année | 4,1 | 7,7 | 3,5 | 3,8 | 3,2 | 2,5 |
| Capacité de désendettement hors éléments exceptionnels en année | 8,3 | 10,3 | 8,5 | 7,5 | 9,2 | 18,4 |

Les équilibres financiers

Le niveau des produits de cessions et le désendettement effectué sur la période permettent de garantir **une évolution favorable du ratio de capacité de désendettement.**

La constitution de l'épargne brute et de **l'épargne nette s'appuie sur les recettes exceptionnelles** et plus particulièrement sur les produits de cessions immobilières.

Compte tenu du niveau des excédents reportés, **la capacité d'investissement se présente ainsi de façon favorable à court terme.**

Cependant, cette situation ne doit pas masquer une situation de tension au niveau de la section de fonctionnement.

En effet, malgré la diminution significative des dotations sur la période d'une part et l'évolution mécanique des charges de personnel d'autre part, **la Collectivité, tenant compte de la situation socio-économique de la majorité des ménages portois, a fait le choix de ne pas actionner le levier fiscal depuis 2018** (augmentation du taux de la taxe foncière bâtie).

L'évolution des recettes fiscales étant modérée (évolution liée aux bases locatives, en fonction des constructions nouvelles, des améliorations et des démolitions de bâtiments), **l'excédent brute courant est en diminution.**

Il en résulte que **l'équilibre du budget en section de fonctionnement doit désormais s'appuyer sur les excédents reportés.**



Pour l'affectation des excédents reportés, **le juste équilibre est donc à trouver entre fonctionnement et investissement**, en fonction de la montée en charge du programme d'investissement et des besoins de financement qui en découlent.

Il s'agit en outre de maintenir l'excédent brut d'exploitation à un niveau suffisant, afin de garantir un niveau minimal d'épargne nette, abstraction faite des recettes exceptionnelles.

A cet égard, **les efforts de gestion devront être poursuivis**, en particulier, en favorisant les approches transversales, qui permettent d'optimiser les interventions (démarche projet) et en poursuivant la démarche de maîtrise des dépenses courantes (plan d'économie sur les consommations en eau et en énergie pour exemple).

Les efforts seront également maintenus en termes **d'augmentation des recettes de fonctionnement, au travers, notamment, de l'amélioration des bases fiscales**. Leur mise à jour constitue un enjeu qui peut être significatif à moyen terme. Dans ce cadre, la convention de mutualisation avec le TCO a été renouvelée en 2020.

En outre, dans le cadre de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux, signée en 2020 avec la Direction Régionale des Finances Publiques, un travail de structuration du suivi des impayés sera entamé, en collaboration avec le Comptable public.

Enfin, la démarche d'**optimisation de la gestion des biens communaux mis à disposition sera poursuivie** (régularisation des occupants sans titre, questionnement des modalités de mise à disposition, conventionnement, etc.).

V. LES ORIENTATIONS D'ACTION POUR 2021



+ Une démarche de co-construction du programme d'actions 2021

L'élaboration du programme d'actions 2021 s'inscrit dans une **volonté affirmée de coopération et de co-construction de la feuille de route de la collectivité**, entre élus et administration.

Initiée en 2018, la dynamique de travail collectif en mode atelier mixte a été particulièrement utile et constructive, en 2020, avec l'arrivée d'une équipe municipale renouvelée à 56%, dans un contexte de début de mandat inédit, fortement impacté par une crise sanitaire mondiale.

La volonté de la nouvelle équipe municipale est de **fédérer les équipes politique et administrative autour du projet municipal**, afin de partager une vision commune de la cité, de son histoire et de ses perspectives, de la collectivité et de son organisation.

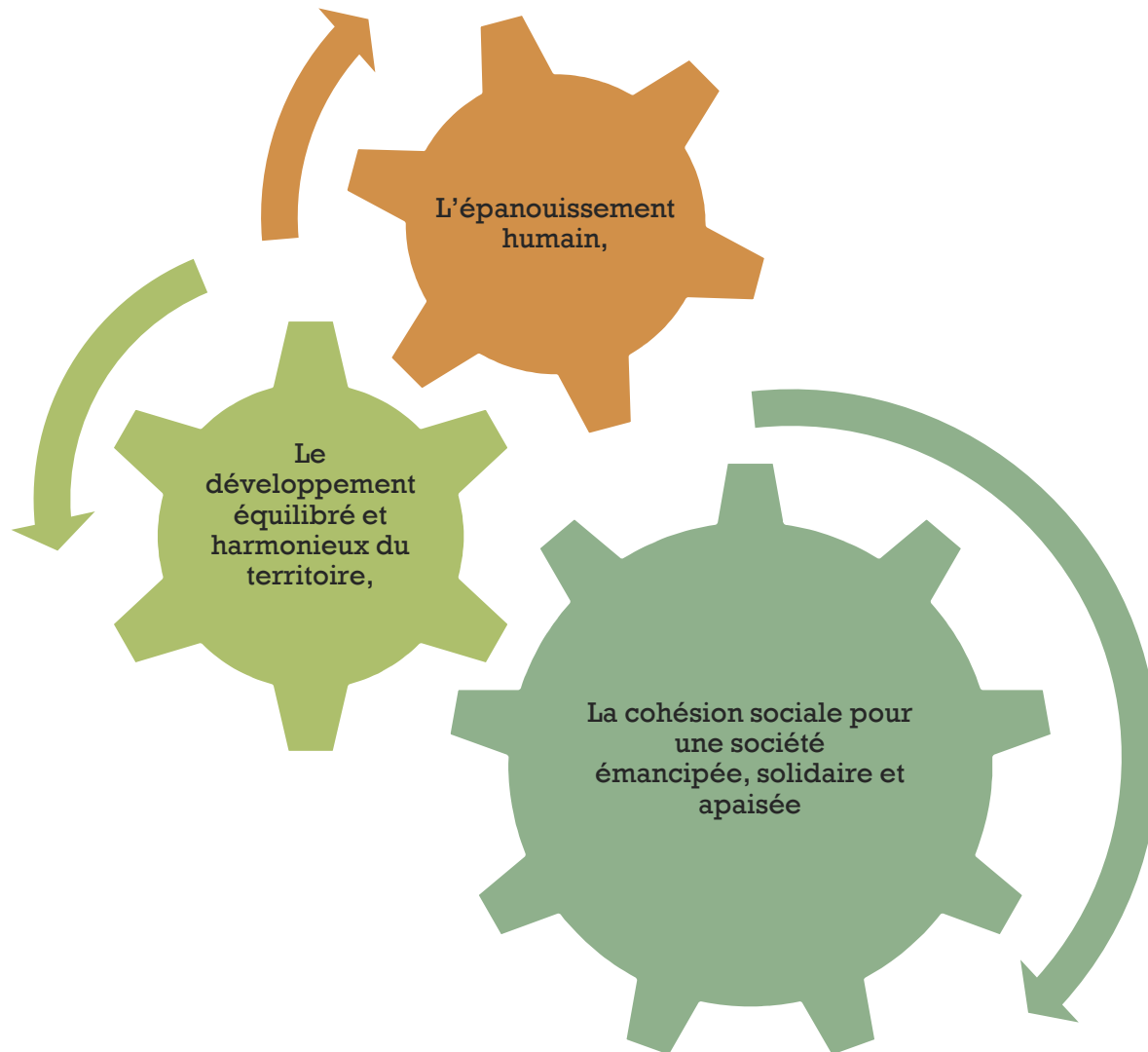
Il s'agit par là de **donner du sens à l'action publique** et de permettre à tous de s'approprier :

- l'âme de la ville,
- la structure et les rouages de l'organisation,
- les pratiques et les valeurs managériales internes conjointement élaborées,
- des outils et des méthodes de coopération transversale visant à faciliter et à optimiser la mise en œuvre du projet politique.

Les séminaires et ateliers entre les élus et l'administration ont par ailleurs permis d'identifier **des engagements et des valeurs partagés, qui guideront l'action municipale :**

- garantir un service de qualité aux usagers,
- développer des partenariats afin d'optimiser l'action municipale en faveur des Portoïis,
- être agile dans la mise en œuvre des projets (face aux imprévus et aux opportunités),
- développer les temps et les espaces de coopération transversale pour partager l'information en continu et veiller à la bonne avancée des projets.

+ Le programme politique 2020 - 2026 poursuit trois grands objectifs imbriqués





Sa mise en œuvre se décline en huit axes stratégiques d'intervention

L'éducation de la crèche à l'école

- Les jeunes Portoïses, l'avenir de notre Ville

La culture, le patrimoine et le sport

- S'épanouir dans sa ville pour construire son projet de vie

L'environnement et le cadre de vie

- Une ville plus verte pour un meilleur cadre de vie

L'aménagement du territoire

- Une nouvelle dynamique de développement pour notre ville

L'animation et le dynamisme du centre-ville

- Nout centre-ville en lèr !

L'emploi, la formation et l'insertion

- Investir durablement dans les compétences portoïses

Le logement

- Bien dans son logement, bien dans sa ville

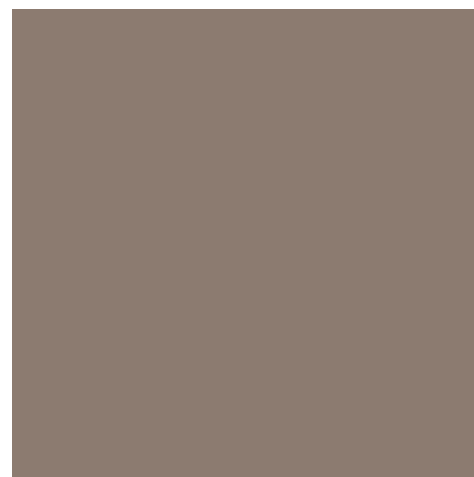
La solidarité, la sécurité et les services de proximité

- Le Port, Ville solidaire



1. L'éducation de la crèche à l'école

« L'éducation et l'accompagnement des plus jeunes sont des priorités fortes pour les nouveaux élus. Il s'agit d'offrir une chance de réussite à chacun. Pour nous, c'est un investissement d'avenir. »



Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE



Les actions prioritaires pour 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

Politiques publiques concernées

Prévenir le décrochage scolaire

- Renforcer l'accompagnement aux devoirs en lien avec les associations
- Renforcer la coordination territoriale des acteurs

Education
Solidarité

Accompagner l'éducation au numérique à l'école

- Définir et arrêter les modalités de mise en œuvre du dispositif 1 enfant / 1 tablette
- Poursuivre le Plan Ecole Numérique
- Développer des espaces connectés accessibles à tous dans les équipements publics (médiathèque, centre sociaux, etc.)
- Accompagner le déploiement de l'ENT (Environnement numérique de travail)
- Faire entrer les parents dans l'école par un accompagnement à l'usage du numérique

Education
Parentalité
Lutte contre la
fracture numérique
Solidarité

Accompagner les enfants en situation de handicap

- Participer à la mise en œuvre d'une école inclusive intégrée à la Cité Educative
- Mettre en place des équipements adaptés favorisant l'accueil des enfants et des élèves en situation de handicap
- Développer et diversifier l'offre de garde sur le territoire
- Accompagner l'ouverture de structures petite enfance privées spécialisées dans l'accueil des enfants en situation de handicap

Education
Eveil éducatif
Inclusion sociale et
scolaire

Les actions prioritaires pour 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

**Politiques
publiques/
concernées**

**Développer
le « bien manger »**

- Mettre en place « Les petits-déjeuners partagés » afin de sensibiliser les enfants et les parents à la prévention contre l'obésité et le diabète
- Augmenter la part des produits bio dans les repas des crèches et des écoles
- Développer des actions d'éducation à la nutrition dans le cadre du Contrat Local de Santé et de la Cité éducative
- Prévenir le gaspillage alimentaire

Education
nutritionnelle / santé
Environnement
Parentalité

**Découvrir les langues
régionales et étrangères**

- Mettre en place des Centres de ressources dans les écoles
- Accompagner la mise en place des classes bilingues et bilangues (anglais, allemand, créole)
- Favoriser l'intégration du public allophone
- Développer avec les partenaires référents dans le domaine des actions permettant d'améliorer l'oralité, l'écriture et de développer le goût pour l'expression

Lutte contre
l'illettrisme
Inclusion sociale et
scolaire

Autres actions à engager en 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

Découvrir le langage dès le 1^{er} âge

- Mettre en œuvre le dispositif « 3 livres, 1 enfant »
- Mener l'opération « Liv la Kaz »
- Développer des actions permettant de prendre goût à la lecture, de favoriser la découverte du langage, et d'enrichir le vocabulaire
- Mener des actions permettant aux parents de se réconcilier avec le livre

Développer l'art à l'école

- Développer en lien avec les partenaires, le dispositif « J'apprends à jouer d'un instrument »

Réaliser l'adaptation bioclimatique des écoles

- Développer la végétalisation des cours d'écoles
- Améliorer les conditions de travail et le bien-être au sein de l'école
- Assurer l'isolation thermique du bâti

Offrir un service de restauration scolaire gratuit

- Lancer une étude de faisabilité économique, juridique et organisationnelle visant à la gratuité de la cantine scolaire

Les actions à poursuivre en 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

Développer le sport à l'école

- Favoriser l'accès au sport, le goût du dépassement de soi,
- Favoriser la découverte d'activités nouvelles (initiation au vélo, yoga,...)
- Développer le dispositif « J'apprends à nager »

Développer des ateliers éducatifs et artistiques dès le 1^{er} âge

- Mettre en œuvre des ateliers artistiques et culturels ponctuels dans les crèches ;
- Favoriser le développement d'actions concourant à l'éveil artistique, à la gestion des expressions et des émotions

Poursuivre la rénovation et l'équipement des structures petite enfance

- Mener des études pour la rénovation de la crèche et du jardin d'enfants et les travaux d'étanchéité du centre de l'enfance
- Poursuivre les travaux de sécurisation de la crèche
- Lancer une étude sur la climatisation d'une partie du jardin d'enfants
- Poursuivre le renouvellement du mobilier et des jouets

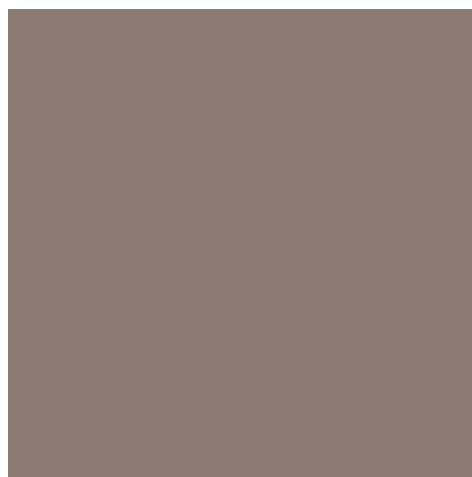
Développer l'offre de passerelles

- Aller vers l'ouverture de deux classes passerelles supplémentaires pour la rentrée scolaire 2021/2022




2. La culture, le patrimoine et le sport

« Découvrir de nouvelles pratiques, s'initier à un sport ou aux arts telles sont nos ambitions pour créer une ville pour bien vivre ensemble. »



Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE



Les actions prioritaires pour 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

Politiques publiques concernées

Accompagner et soutenir le développement et la structuration des acteurs associatifs

- Mener une réflexion sur la création d'un centre de ressources d'accompagnement des associations sportives
- Réaliser un guide annuel de l'offre associative et de l'aide publique
- Développer les conventions d'excellence et pluriannuelles avec les acteurs associatifs structurants

Modernisation /
innovation de l'action
publique

Promouvoir des pratiques innovantes et des disciplines émergentes

- Lancer la réflexion et les actions de préfiguration à la création d'un espace de fabrique dédié aux arts urbains
- Mettre en place une microfolie
- Renforcer le soutien à la création artistique au travers du partenariat avec les associations culturelles structurantes du territoire
- Concevoir un projet de mise en tourisme de l'offre culturelle développée sur l'espace public, sous forme de circuit, liant la pratique sportive (activités pédestre et à vélo) et la découverte culturelle
- Engager les discussions avec l'intercommunalité et les communes voisines pour la création d'un grand pôle dédié à la pratique des sports mécaniques

Culture
Education
Cohésion sociale
Tourisme

Constituer le dossier pour l'acquisition du label Ville ou pays d'art et d'histoire

- Faire l'inventaire du patrimoine existant

Culture / Patrimoine
Tourisme

Les actions prioritaires pour 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

**Politiques
publiques
concernées**

**Garantir la modernisation
et la pérennité des
équipements culturels et
sportifs existants**

- Lancer l'étude pour la réhabilitation du Cinéma Casino
- Lancer les études visant à faire du complexe Lambrakis un campus sportif
- Poursuivre la réhabilitation et la modernisation des équipements sportifs (Complexe Manès, Stade Nelson Mandela, CSM)
- Livrer la nouvelle médiathèque

Sport
Culture
Insertion / formation
Modernisation/
Innovation de l'action
publique


**Promouvoir la pratique
sportive et culturelle**

- Poursuivre la mise en place du Village associatif, des Interquartiers et le Gala des Sportifs dans le respect des contraintes sanitaires en vigueur
- Renforcer les actions du réseau de lecture publique
- Renforcer les opérations « Vakans dan'Port »
- Proposer une programmation annuelle d'animation du territoire (concert chez l'habitant, cité concert, festivités de fin d'année, Sunset...)
- Soutenir et accompagner les initiatives associatives de proximité et les organisateurs d'événementiels
- Mobiliser et animer les principales associations et équipements autour de la marque territoriale «Le Port»

Sport
Culture
Cohésion sociale
Loisirs
Modernisation/
Innovation de l'action
publique

Autres actions à engager en 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE



Aménager et créer des sites de plein air

- Développer des fonctions ludiques et sportives dans les espaces publics (Parc Boisé notamment) et poursuivre la réalisation du mail culturel entre la Friche et le Cinéma Casino
- Mettre en place un plan vélo en lien avec le plan de déplacement urbain

Développer des parcours d'éducation sportive et culturelle

- Développer les dispositifs d'apprentissage sportifs et culturels en temps scolaire
- Renforcer l'offre culturelle et sportive en temps périscolaire : pause méridienne, mercredis loisirs, etc.
- Lancer les réflexions visant à proposer un pass culture/sports / loisirs en direction des jeunes

Maison des écritures

- Structurer et coordonner l'action des acteurs culturels accompagnant la création et valorisant toutes les formes d'écritures (concours, mobilisation de réseaux d'artistes, etc.) en s'appuyant sur le réseau des acteurs locaux : Kabardock, Village Titan, Kompani Ibao, Lofis la lang créol, réseau de lecture publique (médiathèque), établissements scolaires, etc.

Développer les sites de pratiques sportives de proximité notamment sur la Rivière des Galets

- Lancer les études d'analyse des besoins et technico financière sur la réalisation d'une piscine à la Rivière des Galets, en partenariat avec la commune de La Possession et/ou le Territoire de la Côte Ouest

Les actions à poursuivre en 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le 28/12/2020

ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

AT
SLO

Moderniser le parc de matériels sportifs et culturels

- Planifier le renouvellement du matériel mis à disposition des associations, des établissements scolaires et des organisateurs d'événements

Optimiser les conditions d'accès et d'usage des équipements communaux

- Encadrer administrativement et financièrement le patrimoine mis à disposition des associations culturelles et sportives
- Développer une politique différenciée privilégiant les acteurs du territoire
- Optimiser l'usage des créneaux en fonction de l'évaluation de la fréquentation

Préserver et valoriser la mémoire du territoire

- Poursuivre la numérisation des fonds historiques
- Créer une mallette patrimoine pour les scolaires
- Lancer la réflexion pour la création d'un espace physique ou numérique dédié à l'histoire de la lutte syndicale

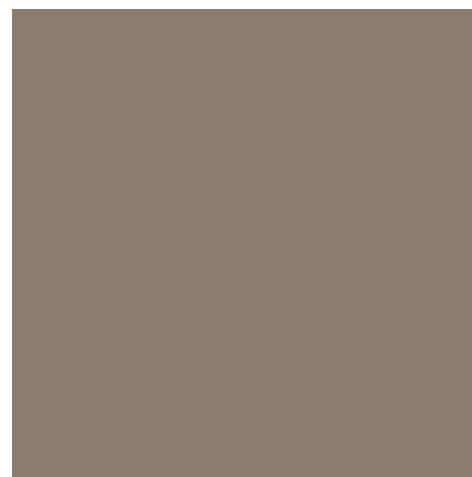
Un pacte associatif pour le sport

- Renforcer le partenariat privilégié avec l'OMS
- Accompagner la pratique fédérale : aide aux tenues sportives, au transport, à l'acquisition de matériel sportif et à la structuration administrative
- Consolider l'offre sportive pour tous (Licence sportive, bourse d'excellence)




3. L'environnement, le cadre de vie et la biodiversité

« L'amélioration du cadre de vie, la préservation de l'environnement et l'accompagnement aux changements climatiques sont des piliers de l'action municipale. Favorisons ainsi le grand retour de la nature en ville ! Dans un contexte d'urgence sanitaire avec le COVID-19 et la dengue, ces actions sont particulièrement utiles. »



Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE



Les actions prioritaires pour 2021

Politiques publiques concernées

Poursuivre le Fil Vert

- Lancer les études afin d'aménager un cheminement ombragé, verdoyant et animé, entre les berges de la Rivière des Galets et le Littoral Nord, visant également à mettre en patrimoine le cheminement par la création de supports mémoriels (physique et numérique)

Cadre de vie
Mobilité
Loisirs

Poursuivre le fleurissement et la végétalisation de la ville

- Poursuivre et amplifier le concours jardins et balcons fleuris
- Développer l'arborisation des espaces publics
- Développer la création de jardins partagés dans tous les quartiers

Cadre de vie
Cohésion sociale
Biodiversité

Continuer la lutte anti- vectorielle

- Mettre en place une brigade de sentinelles de l'environnement
- Poursuivre et renforcer la lutte contre les pollutions/déchets sur les parcelles abandonnées privées

Santé / salubrité
Cadre de vie

Maîtriser le prix de l'eau

- Poursuivre activement les discussions avec le TCO afin de maintenir le tarif actuel de l'eau le plus longtemps possible

Solidarité


Poursuivre l'éradication des VHU

- Lancer une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une régie fourrière
- Mettre en application et renforcer la mise en œuvre de la convention signée avec l'association VHU Réunion
- Poursuivre et renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux

Environnement
Santé / salubrité

Les actions à poursuivre en 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE



Préserver la ressource en eau

- Poursuivre les travaux engagés sur la réutilisation des eaux usées traitées - Projet VETSSE
- Renforcer les systèmes d'alerte et de vigilance sur la consommation en eau notamment des services communaux fortement consommateurs (école, sites sportifs engazonnés, espaces verts)

Améliorer l'enlèvement des ordures ménagères

- Promouvoir auprès du TCO, l'augmentation de la fréquence des collectes à hauteur de 2 collectes par semaine sur TOUT le territoire
- Créer une déchèterie mobile à la Rivière des Galets
- Encourager la mise en œuvre du projet « Fourmiz »

Amplifier l'élimination des dépôts sauvages et embellir les sites

- Développer les actions d'embellissement en substitution des dépôts sauvages en associant les habitants et les conseils citoyens
- Multiplier les poubelles de ville

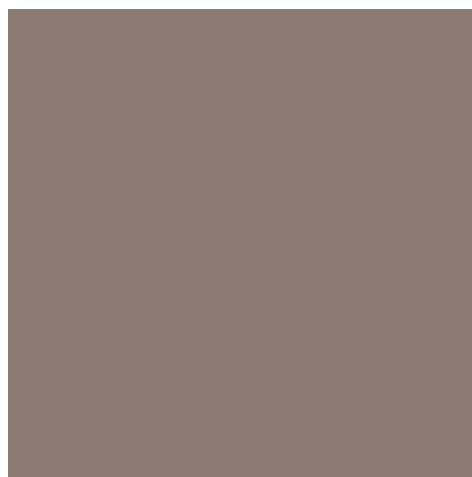
Eradiquer l'errance animale

- Renforcer la lutte et la sensibilisation avec le TCO
- Renforcer le partenariat avec les associations de protection animale afin de mettre en place un plan d'actions alliant sécurisation des espaces publics et respect des animaux
- Programmer de nouvelles opérations de campagne de capture TCO/Cycléa et Police municipale



4 . L'aménagement du territoire

« La transformation de notre ville doit permettre à chacun de mieux vivre sa ville et de mieux se déplacer. Il s'agit de bâtir ensemble l'avenir de notre ville : « une ville jardin, un cœur de ville dynamisé . »



Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE



Les actions prioritaires pour 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

Politiques publiques concernées

Réhabiliter le Parc boisé

- Faire du parc boisé un nouveau lieu d'activités familiales et de loisirs, réhabilité, sécurisé et animé
- Augmenter la sensation de sécurité et bien être dans le parc

Cadre de vie
Cohésion sociale
Loisirs

Rénover les quartiers Ariste Bolon et SIDR Haute

- Démarrer la mise en œuvre opérationnelle du programme de rénovation urbaine Ariste Bolon / SIDR Haute
- Un nouveau visage pour les quartiers
- Un nouveau groupe scolaire en lieu et place d'Herbert Spencer
- Des logements neufs et réhabilités sur tout le quartier

Cadre de vie
Education
Logement
Cohésion sociale
Modernisation et
innovation de l'action
publique

Construire la nouvelle école d'architecture de La Réunion

- Mener les études de maîtrise d'œuvre de la nouvelle école d'architecture de La Réunion sur le triangle de l'Oasis

Education
Formation

Les actions prioritaires pour 2021

**Politiques
publiques
concernées**

Créer une nouvelle gare routière multimodale

- Coordonner les projets et dynamiques de projet en interfaces avec le pôle d'échanges, pour une meilleure attractivité et desserte des transports en commun
- Aménager la place Aimé Césaire

Cadre de vie
Mobilité
Qualité de service

Créer un nouveau mode de déplacement collectif et propre et accueillir le Tram Ouest

- Créer les conditions d'accueil du Tram Ouest sur le territoire
- Lancer les études visant à développer un service de « Kariol-vélo » comme nouveau mode de déplacement de l'école aux équipements culturels et sportifs
- Lancer les études visant à développer un service « Véli-Port » : vélo électrique en libre accès

Environnement
Mobilité
Modernisation et innovation dans l'action publique

Autres actions à engager en 2021

Aménager les entrées de ville pour les reconnecter au cœur de ville

- Installer un nouveau mobilier urbain
- Végétaliser et embellir les axes principaux, pour faire du Port, une ville jardin

Mettre à disposition plus de parkings gratuits

- Assurer le recensement des places existantes par rapport aux besoins identifiés
- Mettre en place une signalétique performante des parkings

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le 28/12/2020

ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

Mettre en place une signalétique générale de la Ville

- Poursuivre les études de jalonnement des quartiers et des services publics
- Installer la nouvelle signalétique

Gérer les contraintes environnementales impactant le territoire

- Contribuer à la sécurisation des sites sensibles vis-à-vis des risques pour la population et l'environnement

Favoriser les déplacements doux

- Accompagner la mise en service du pôle d'échanges multimodal Aimé Césaire
- Mettre en œuvre un plan de déplacement communal en faveur des modes doux

Reconquérir le front de mer du port Ouest

- Mettre en œuvre un nouveau projet de rénovation des grandes maisons et du front de mer en partenariat avec le Grand Port Maritime
- Démarrer la phase travaux du projet « Portes de l'Océan »



5 . L'animation et la dynamisation du centre-ville

*« Une ville pour vous et avec vous !
Évènements, manifestations de quartier, Le Port est un ville qui vie, une ville d'échanges et de convivialité. »*



Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le 28/12/2020

ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE



Les actions prioritaires pour 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

Politiques publiques concernées

Multiplier les évènements festifs

(dans le respect du contexte sanitaire
en vigueur)

- Poursuivre la dynamique existante : courses d'orientation, nocturnes, soldes, Afterwork / Terrasses de Mahy, fêtes commerciales
- Développer des évènements éphémères
- Investir la ville avec les artistes, les étudiants, les habitants
- Faire venir les habitants des quartiers dans le centre-ville

Animation
Dynamisation du
centre ville
Cohésion sociale
Culture
Sport

Faire du marché couvert un espace de respiration

- Lancer des études pour l'aménagement du parvis (esplanade ombragée, sécurisée, verdoyante, plus vaste...)
- Faire du marché couvert une locomotive, un point de captation pour le centre ville (nouvelles enseignes, artisanat d'art, marché bio, halte garderie...)
- Augmenter la fréquentation du lieu en proposant une offre culturelle et artistique régulière, familiale et de qualité

Dynamisation du
centre ville
Economie
Qualité de service

Ouvrir des nouveaux circuits « découverte de la ville »

- Construire une offre adaptée et qualitative aux croisiéristes à faible pouvoir d'achat (histoire ferroviaire, architecture portuaire, ville musée...) et plus globalement aux touristes
- Proposer des circuits valorisant les artisans et les artistes locaux

Dynamisation du
centre ville
Economie
Tourisme
Patrimoine

Les actions prioritaires pour 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

**Politiques
publiques
concernées**

Développer les
rencontres
intergénérationnelles

- Développer les espaces et les évènements propices au lien intergénérationnel

Cohésion sociale
Solidarité

Soutenir les associations
qui animent les quartiers
et le centre-ville

- Accompagner la créativité et les démarches innovantes des associations par le biais des dispositifs contractuels (contrat de ville, action cœur de ville, etc.) et les subventions communales
- Accompagner les dirigeants associatifs dans leur démarche de formation

Animation
Soutien à la vie
associative
Cohésion sociale

Autres actions à engager en 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

Ouvrir un centre jeunesse en altitude à Dos D'Âne

- Tester le concept de camping pleine nature avec l'APJPA

Créer une web TV

- Expérimenter un outil de promotion et de valorisation du territoire et des acteurs

Mettre en œuvre un contrat local de partenariat commercial

- Promouvoir la réimplantation de commerces dans le Cœur de ville par des actions innovantes (boutique test, etc.)

Les actions à poursuivre en 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le 28/12/2020

ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE



Renforcer la mobilisation et la mise en lien des dispositifs contractuels

- Accompagner la mise en œuvre des dispositifs : FISAC, Action Cœur de Ville, Contrat de ville, etc.

Renforcer le partenariat avec l'association des commerçants et les associations d'artisans

- Créer des événements alliant commerces, culture, patrimoine, sport en s'appuyant sur des synergies entre acteurs locaux et avec les services de la ville (par le biais du manager de centre-ville)



6. L'emploi, la formation et l'insertion

« Notre ambition est de permettre à chacun de s'accomplir et de se former afin de favoriser l'accès au marché du travail. Notre Ville demain sera encore plus solidaire et inclusive. »



Les actions prioritaires pour 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

Politiques publiques concernées

Répondre à l'appel à
projets Territoire Zéro
Chômeur de Longue Durée

- Répondre au cahier des charges
- Mettre en place l'entreprise à but d'emploi

Insertion
Emploi
Solidarité

Développer des Ateliers
Chantiers d'Insertion sur
des thématiques porteuses

- La préservation du patrimoine
- La protection de la biodiversité endémique
- La lutte anti vectorielle
- Le digital

Insertion
Emploi
Cohésion sociale

Préfigurer le Hub de l'ESS

- Lancer l'étude / action de préfiguration d'un pôle dédié au développement, à la valorisation et à la pérennisation des activités relevant de l'économie sociale et solidaire à la Halle des manifestations

Economie sociale et
solidaire
Economie circulaire
Insertion / formation

Accueillir le 1^{er} chantier de
réparation navale

- Accompagner l'installation du 1^{er} chantier de réparation navale de La Réunion au niveau du port Ouest

Economie
Emploi
Tourisme

Poursuivre le processus de
création de la régie des
quartiers

- Accompagner l'Agidesu dans sa démarche de labellisation en régie de quartiers : favoriser l'emploi au sein des quartiers et assurer les petits travaux de réhabilitation des logements

Cadre de vie
Solidarité
Cohésion sociale
Emploi

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2021

Dynamiser l'emploi par une stratégie d'accueil d'entreprises nouvelles

- Faire du Pacte « Emplois & Territoire » une interface pour une meilleure connexion entre les demandeurs d'emploi du Port et les entreprises
- Préserver les outils de formation et l'emploi pour les personnes en situation de handicap

Créer un garage solidaire

- Structurer les activités informelles existantes dans le cadre d'une démarche d'insertion sur le secteur Ariste Bolon / SIDR Haute

Accompagner le développement du Groupement d'Employeurs Associatifs Portoïis (GEAP)

- Créer les conditions d'accueil de nouvelles associations dans le domaine de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire

Favoriser la création d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

- Accompagner la création d'un outil complémentaire au GEAP permettant aux structures d'insertion par l'économie de mutualiser leurs moyens notamment en terme d'accompagnement et de qualification des personnes en insertion

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2021

Mobiliser les partenaires et les crédits de la politique de la ville pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi

- Poursuivre les actions d'information collectives notamment dans les quartiers
- Mettre en œuvre et rendre lisible la plate-forme d'information sur les offres de formation et d'emploi

Accompagner le développement de l'espace « Les Portois An'Créativité »

- Signalétique et jalonnement
- Communication régulière

Promouvoir et suivre la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés

- En partenariat avec le Territoire de la Côte Ouest, mettre en place des outils de promotion, valorisation et de suivi des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés



7. Le logement

« Avoir un logement adapté à ses besoins et à ceux de sa famille est indispensable pour l'épanouissement de chacun. Nous lutterons contre le mal logement et agirons pour le bien vivre au Port. »



Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE



Les actions prioritaires pour 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

Politiques publiques concernées

Eradiquer le logement indigne

- Aboutir au relogement des 200 familles en situation d'insalubrité sur le territoire
- Clôturer financièrement les RHI Rivière des Galets et Say Piscine

Cadre de vie
Logement
Solidarité

Poursuivre la vente des LTS communaux

- Accompagner les personnes solvables vers l'accession

Logement
Solidarité

Poursuivre la rénovation des LTS communaux

- Arrêter une stratégie d'intervention (phasage, programmation pluriannuelle, plan de financement) et un mode opératoire afin de mettre aux normes le parc des LTS communaux dans les 6 ans

Logement
Santé
Solidarité

Lancer un grand programme de logement en location-accession

- Réaliser les logements locatifs sociaux sur les terrains disponibles des RHI notamment Say Piscine
- Accompagner les opérateurs immobiliers dans la réalisation de programmes de logements intermédiaires en location / accession sur le centre ville (foncier communal)

Logement
Cohésion sociale


Créer un fond de garantie pour les prêts à l'accession

- Lancer la réflexion sur la création d'un outil financier facilitant l'accès des familles au crédit immobilier

Solidarité

Les actions à engager et à poursuivre en 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE



Réaliser des logements spécifiques

- Initier la programmation des logements étudiants sur l'opération Triangle de l'Oasis en lien avec le Campus de formation (40 logements)
- Livrer les Résidences Personnes Agées (RPA) du centre-ville et de la Petite Pointe

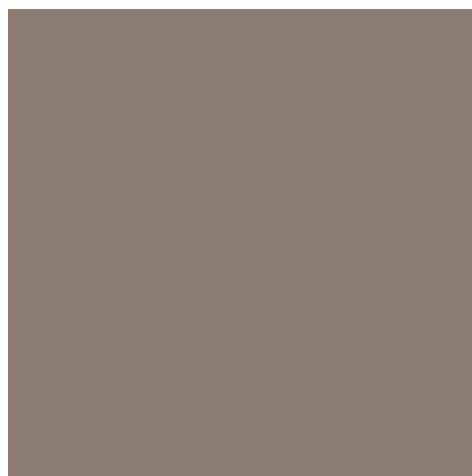
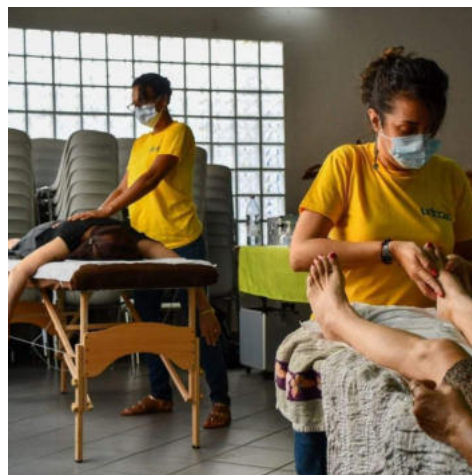
Favoriser le développement d'une offre réelle de logements inclusifs

- Accompagner les bailleurs sociaux dans leur programme de réhabilitation de patrimoine pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap
- Accompagner les bailleurs sociaux dans leur programme de réhabilitations visant au bien vieillir dans le logement
- Développer les partenariats avec les associations et fondations (Croix Rouge, Abbé Pierre, Alon Déor, etc.)



8. La sécurité, la solidarité et les services de proximité

« Le Port est une ville riche de notre diversité et forte des liens et des échanges qui font de notre commune une ville solidaire pour tous. »



Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE



Les actions prioritaires pour 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

**Politiques
publiques
concernées**

Renforcer l'offre de services publics de proximité

- Créer un pôle administratif à la Rivière des Galets :
- services à la population (CCAS et Etat civil)
- relais d'accès au droit,
- service public de l'insertion
- permanences de travailleurs sociaux

Solidarité
Qualité de service

Faciliter les démarches des familles dans le deuil

- Initier auprès du TCO la création d'un centre funéraire à dimension micro-régionale

Solidarité
Qualité de service

Renforcer la solidarité portoise

- Créer un guichet unique pour les aidants familiaux et les personnes en situation de handicap
- Mettre en place un taxi social pour les personnes isolées
- Créer un pôle handicap
- Créer un comité des usagers
- Créer une maison de l'inter culturalité

Solidarité
Qualité de service

Les actions prioritaires pour 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

**Politiques
publiques
concernées**

**Poursuivre le processus
de création de la régie
des quartiers**

- Pour répondre en proximité et avec réactivité aux besoins des familles et des bailleurs en matière de petits travaux sur les logements et sur les espaces communs et en matière de services.

Cadre de vie
Solidarité
Cohésion sociale
Emploi

**Ouvrir quatre espaces
multimédias novateurs
accessibles à tous dans
les quartiers**

- Lutter contre la fracture numérique
- Proposer une offre de loisirs de proximité

Solidarité
Qualité de service
Loisirs




Autres actions à engager en 2021

Garantir le droit au logement des publics les plus fragiles

- Renouveler le marché des Chèques Accompagnements Personnalisés
- Créer une mutuelle communale
- Accompagner les publics vulnérables (les domiciliés/SDF)
- Signer un contrat d'engagement avec la Fondation Abbé Pierre
- Initier un partenariat avec la Croix Rouge et renforcer le partenariat avec l'association Allon Déor et le Comité des chômeurs

Les actions à poursuivre en 2021

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE



Renforcer la solidarité vis-à-vis des personnes âgées

- Elargir l'offre de service du portage de repas
- Formaliser un parcours résidentiel pour les personnes âgées (Kaz a tèr, RPA)

Renforcer la sécurité

- Renforcer la présence des agents de proximité (Police municipale, agents de surveillance de voie publique, médiateurs, adultes relais, partenaires associatifs,)
- Renforcer le partenariat autour du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (secteur associatif et bailleurs sociaux)

Prévenir la délinquance

- Mener des actions de sensibilisation et d'information (école, quartiers)
- Eduquer les jeunes à la citoyenneté
- Intégrer une action de sécurité des parents au sein de la MEP (gestion agressivité de l'enfant, coaching parental)
- Développer dans le cadre du Contrat Local de Santé, des actions pour gérer les problèmes de santé mentale

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

VI – ORIENTATIONS 2021 POUR L'ADMINISTRATION DE L'ACTION MUNICIPALE





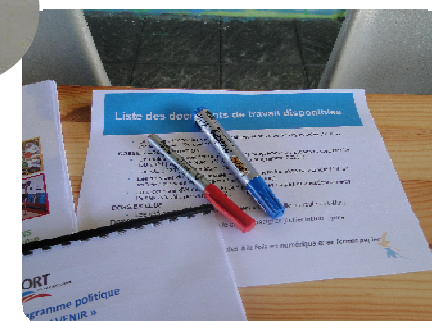
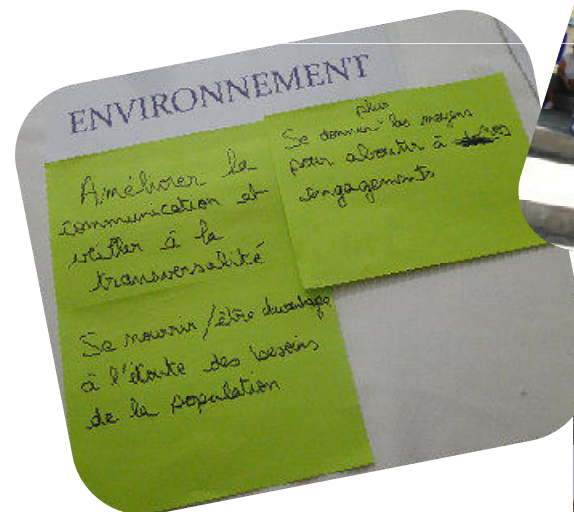
« Une administration forte, organisée et moderne est essentielle pour réussir la mise en œuvre du programme politique. »

Ainsi, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des administrés et mettre en œuvre le projet politique, les services communaux poursuivront les processus d'amélioration engagés en termes :

- de **qualité** et d'offre de services ;
- de **dématérialisation** des procédures et de numérisations des données ;
- de **sécurisation** des pratiques de gestion ;
- de **coopération interne** et de transversalité.



Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE



Développer la qualité et l'offre de services

Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le 28/12/2020

ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE



Renforcer et moderniser l'offre d'accompagnement social du CCAS

- Mettre en œuvre le projet d'établissement du CCAS
- Communiquer sur les actions développées par les services du CCAS
- Accompagner le développement des compétences des agents
- Redéfinir et réaménager l'entrée principale et l'accès du CCAS afin d'améliorer la qualité d'accueil des usagers

Poursuivre la démarche Qualité des services municipaux


- Etudier l'extension du périmètre Qualiville à d'autres services
- Créer des lieux d'accueil offrant des services de proximité pour les usagers
- Lancer les études de rénovation de l'accueil de la mairie et de création d'un guichet unique de premier niveau pour faciliter les démarches de proximité

Poursuivre le processus de professionnalisation et de qualification des agents communaux

- Renforcer la formation et la qualification du personnel de la petite enfance et des écoles, notamment dans l'accueil des enfants en situation de handicap
- Mettre en place des formations régulières (adaptation contextuelle à la crise sanitaire notamment) en direction des agents d'accueil physique et téléphonique, des agents de gardiennage et des encadrants de proximité

Poursuivre le processus e-Port / e-administration

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE



Renforcer l'accès aux services existants sur le territoire

- Valoriser l'application citoyenne « Le Port à vos côtés »
- Renforcer l'offre de paiement en ligne pour les services aux usagers
- Déployer le portail famille
- Poursuivre la démarche qualité du site internet
- Finaliser le déploiement du Très Haut Débit (THD)
- Finaliser le déploiement du wifi public

Sécuriser les procédures internes

- Mettre en place une charte d'utilisation du matériel informatique
- Développer la Gestion Electronique des Documents (GED ECM)
- Mettre en place l'archivage électronique
- Dématérialiser tout le processus du Conseil municipal

Optimiser les outils de gestion et de fonctionnement des services

- Poursuivre la mise en place de la signature électronique
- Dématérialiser la procédure d'entretiens professionnels
- Déployer l'outil de gestion de parc de flotte mobile
- Dématérialiser les demandes de fournitures et d'entretien
- Acquérir une solution numérique de gestion des cimetières
- Connecter les sites communaux entre eux par un réseau de fibre optique
- Améliorer la connexion internet en interne
- Remplacer l'équipement de sonorisation et d'enregistrement de la salle du Conseil municipal

Améliorer et sécuriser les pratiques de gestion

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE

Règlement Général sur la Protection des Données

- Formaliser le consentement
- Sensibiliser les agents communaux (bonnes pratiques, comportement)
- Formaliser les procédures pour prévenir la violation de données
- Tenir un registre des nouvelles données (cartographie)

Renforcer les capacités financières de la Ville

- Poursuivre la démarche de diversification des financements
- Poursuivre la recherche active de subventions en investissement et en fonctionnement en mobilisant notamment les plans de relance locaux, nationaux et européens
- En lien avec le comptable public, améliorer le recouvrement des créances
- Poursuivre la démarche active d'économie des consommations en eau et en énergie et la valoriser en interne et en externe

Améliorer la gestion du patrimoine immobilier communal

- Poursuivre le travail de régularisation des occupations sans titre (conventionnement systématique)
- Formaliser la stratégie foncière communale
- Compléter au fil de l'eau l'atlas des biens immobiliers communaux (valeur et état des biens)
- Rapprocher les inventaires physique et comptable du patrimoine (apurement et gestion active de l'actif)

Améliorer et sécuriser les pratiques de gestion

Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le 28/12/2020

ID : 974-219740073-20201201-DL2020_139-DE



Anticiper les contraintes budgétaires par de la prospection et de la programmation pluriannuelle (résilience budgétaire)

- Actualiser et animer la programmation pluriannuelle des investissements
- Constituer un portefeuille d'études pour la mise en œuvre de travaux de constructions, d'aménagement, de réhabilitation, d'entretien et de maintenance d'équipements publics
- Penser coût global (intégration des charges d'exploitation à la définition des projets d'investissements)
- Mettre en place une programmation pluriannuelle de fonctionnement (prospective à 3 ans de la ~~masse salariale notamment~~)

Requestionner le PAQT RH et mettre en place les nouvelles lignes de gestion RH

- Annualiser le temps de travail
- Mettre en place un outil automatisé de suivi du temps de travail (badgeuse)
- Permettre à l'ensemble des services d'avoir accès aux outils et aux données pour optimiser leur fonctionnement (quantification des effectifs, définition des métiers et des compétences)
- Engager la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Renforcer les coopérations internes pour mettre en œuvre le projet politique

Favoriser le travail en mode collaboratif et transversal entre les services

- Formaliser les équipes projet et établir des lettres de mission pour les chefs de fil
- Créer et partager des outils de suivi et de pilotage des projets
- Travailler et mettre en place des formations sur la conduite de projet
- Mettre en place une mission d'appui au pilotage, à l'innovation et à la conduite du changement en interne

Poursuivre la démarche VMP2 – Valeurs Managériales et Pratiques Partagées avec les cadres, le cabinet et les élus thématiques

- Créer des temps privilégiés de travail entre les services et les élus sur la mise en œuvre du projet de la mandature (séminaires, réunions de coordination thématiques bimensuelles)
- Consolider le cadre des coopérations internes (réunions hebdomadaires du comité de direction, entre le comité de direction et le cabinet, charte de valeurs de la collectivité, formalisation de circuits différenciés de décision et de signature, etc.)